

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMÉRAC**

Séance du 16 mars 2016

L'an deux mil seize le seize mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Montmérac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BERGEON, Maire.

Date de convocation : 8 mars 2016

Membres en exercice : 26

Etaient présents : M. BERGEON, M. MOUCHEBOEUF, M. HERAULT, M. GAILLARD, M. LEMBERT, M. DAUGE, M. LEYMARY, M. AMIOT, M. MONICHON, Mme BARBEAU, Mme BERTRAND, Mme DURAND, M. JOLLET, Mme LIBERT, Mme MARCEAU, Mme VINCENT, Mme FEUILLERE, M. TESTAUD, M. COMBEAU, Mme BORDRON, Mme CHAINIER, M. GABORIT, M. MAGNE, Mme PETIT.

Absents et excusés : Mme PINEAU, M. MAROT.
Mme LIBERT Céline a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Vote des subventions et contributions 2016
- 2 Adhésion au CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale)
- 3 Tableau des effectifs de la commune
- 4 Paiement des factures en investissement
- 5 Coût horaire 2016 agents communaux – Mise à disposition pour CDC4B
- 6 Demandes de subventions départementales et régionales
- 7 Avis sur implantation d'un parc éolien St-Ciers6champagneet St-Germain-de-Vibrac
- 8 Regroupement des bureaux de vote LAMERAC-MONTCHAUDE
- 9 Questions diverses

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 15 février 2016

1) Délibération n° 38/2016 : Vote des contributions et subventions 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de voter les subventions suivantes pour l'exercice 2016 et indique que ces sommes seront prévues au budget 2016.

65548 : Contributions aux Organismes de Regroupement

SILFA	722 €
SIAH du Trèfle	1 985 €
SDEG	416 €
Groupement Cantonal de Défense contre les Nuisibles	90 €

TOTAL : 3 213 €

6574 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Chambre des Métiers de la Charente	314 €
L'Air des Champs	100 €
Gym Loisirs	200 €
Amicale des Sapeurs- Pompiers de Baignes	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Barbezieux	100 €
Amicale des Donneurs de Sang de Baignes	100 €
Amicale des Donneurs de Sang de Barbezieux	100€
Amicale des Chasseurs Saint Hubert	500 €
Société de Chasse Lamérac	100 €
ADMR Baignes	150 €
ADMR Barbezieux	150 €
AFM	100 €
Association sourire	100 €
C. Droles	500 €
Vivre Ensemble	170 €
Petits Tréteaux	200 €
Comité des Fêtes Montchaude	500 €
Boule Montécaldienne	100 €
Coop Scolaire de Montchaude	200 €
Comice Agricole	200 €
Amicale Montécaldienne	300 €
GAFF 884	200 €
Famille GABORIT Michel (voyage scolaire)	50 €
Famille CORMILLOT Laurent (voyages scolaire 2 enfants)	100 €
Famille BERNARD Jean-Christophe (voyage scolaire)	50 €
Famille SOULARD Bruno (Voyage scolaire)	50 €
Famille DOS SANTOS Marie (Voyage scolaire)	50 €

TOTAL : 4 784 €

2) Délibération N° 39/2016 : Adhésion au CDAS à compter de 2016.

Monsieur le Maire

- rappelle que la loi du 19/02/2007 oblige chaque collectivité à déterminer le montant des dépenses qui sera engagé pour la réalisation d'action sociale en faveur de ses agents (article 70) ces dépenses sont obligatoires et imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales (article 71).
- présente l'offre du CNAS (Comité National d'Action Sociale) et l'offre du CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale)
- invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CDAS à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Décide de verser au CDAS la cotisation (pour indication, environ 90 € par salarié) fixée par délibération annuelle du Conseil d'Administration du CDAS et d'inscrire cette somme au budget au chapitre 12 article 6474.
- Habilite Monsieur le Maire à signer toute pièce en rapport avec ce dossier et notamment la convention à intervenir.

3) Délibération n° 40/2016 Objet : Tableau des effectifs du personnel de la commune.

Le Conseil Municipal

- Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel de la commune nouvelle de MONTMÉRAC,
- Indique qu'à ce jour le tableau des effectifs du personnel de la commune nouvelle de MONTMÉRAC est le suivant :
 - 1 secrétaire de mairie à raison de 16 heures par semaine. Emploi pourvu.
 - 1 Adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 27 heures par semaine. Emploi pourvu.
 - 1 Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine. Emploi pourvu.
 - 1 Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à raison de 8 heures par semaine. Agent actuellement en disponibilité pour convenances personnelles.

4) Délibération N°41/2016 : Paiement de factures en investissement.

Le conseil municipal de la commune de MONTMÉRAC, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement :

- D'une facture de 1 870.80 € correspondant à des travaux effectués dans la salle associative.

Ce règlement, imputé à l'article d'investissement 21318, sera effectué avant le vote du budget 2016. Ce montant sera prévu au budget 2016.

- D'une facture de 1 680.00 € correspondant à un marché d'études pour un aménagement d'un théâtre de plein air.

Ce règlement, imputé à l'article d'investissement 2031, sera effectué avant le vote du budget 2016. Ce montant sera prévu au budget 2016.

5) Délibération N°42/2016 : Fixation du coût unitaire des services administratif et technique mis à la disposition de la CDC4B

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal, que dans le cadre de la mise à disposition par notre commune de services auprès de la CDC4B, il est nécessaire de fixer, chaque année le coût unitaire des services administratif et technique.

Monsieur le Maire propose les coûts suivants pour l'année 2016 :

- Les services techniques : 16.94 € / heure
- Les services administratifs : 15.68 € / heure

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les coûts ci-dessus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal **FIXE** les coûts unitaires dans le cadre de la mise à disposition par notre commune des services administratif et technique auprès de la CDC4B comme suit :

- Les services techniques : 16.94 € / heure
- Les services administratifs : 15.68 € / heure

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

6) Demandes de subvention départementales et régionales.

Délibération N°43 /2016 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour « Travaux église commune déléguée de LAMERAC »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la toiture et la charpente de l'église de la commune déléguée de Lamérac sont en mauvais état et ont subi d'importantes dégradations au fil du temps.

Monsieur le Maire indique également que cette opération entre dans le cadre des opérations pouvant être subventionnées par le Conseil Départemental au titre du Soutien à l'Initiative locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité des membres présents :

- D'entreprendre les travaux de la toiture et de la charpente de l'église de la commune déléguée de Lamérac
- De retenir le devis de l'entreprise « MONTAUBAN ET FILS »
Soit au total : 66 514.67 € H.T soit 79 817.60 € T.T.C
- De solliciter l'aide du Département au titre du Soutien à l'Initiative Locale
- D'inscrire la dépense au budget 2016
- Indique que ces travaux seront réalisés au cours du deuxième semestre 2016 après accord de Monsieur Le Président du Conseil Départemental et seront financés à 35 % par une subvention DETR, à 20 % par une subvention départementale, par une subvention régionale et sur les fonds propres de la commune.
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes au dossier dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Délibération N°44 /2016 : Demande de subvention au Conseil Régional pour « Travaux église commune déléguée de LAMERAC »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la toiture et la charpente de l'église de la commune déléguée de Lamérac sont en mauvais état et ont subi d'importantes dégradations au fil du temps.

Monsieur le Maire indique également que cette opération entre dans le cadre des opérations pouvant être subventionnées par le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité des membres présents :

- D'entreprendre les travaux de la toiture et de la charpente de l'église de la commune déléguée de Lamérac
- De retenir le devis de l'entreprise « MONTAUBAN ET FILS »
Soit au total : 66 514.67 € H.T soit 79 817.60 € T.T.C
- De solliciter l'aide du Conseil Régional
- D'inscrire la dépense au budget 2016
- Indique que ces travaux seront réalisés au cours du deuxième semestre 2016 après accord de Monsieur Le Président du Conseil Régional et seront financés à 35 % par une subvention DETR, à 20 % par une subvention départementale, par une subvention régionale et sur les fonds propres de la commune.
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes au dossier dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Délibération N°45 /2016 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour « Travaux accessibilité PMR commune déléguée de MONTCHAUDE »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR). Les travaux de la commune déléguée de Montchaude consisteront à créer une place PMR devant la mairie, d'une rampe PMR pour l'église, d'accès PMR de la salle associative aux toilettes publiques.

Monsieur le Maire indique également que cette opération entre dans le cadre des opérations pouvant être subventionnées par le Conseil Départemental au titre du Soutien à l'Initiative locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité des membres présents :

- D'entreprendre les travaux d'accessibilité PMR de la mairie et de l'église de la commune déléguée de Montchaude
- De retenir les devis de l'entreprise « BETG »
Soit au total pour la place PMR mairie: 6 299.00 € H.T soit 7 558.80 € T.T.C
Soit au total pour la rampe PMR église : 4 953.90 € H.T soit 5 944.68 € T.T.C
Soit au total pour l'accès PMR de la salle associative aux toilettes publiques : 4 953.90 € H.T soit 5 893.30 € T.T.C
- De solliciter l'aide du Département au titre du Soutien à l'Initiative Locale
- D'inscrire la dépense au budget 2016
- Indique que ces travaux seront réalisés au cours du deuxième semestre 2016 après accord de Monsieur Le Président du Conseil Départemental et seront financés à 40 % par une subvention DETR, à 20 % par une subvention départementale et sur les fonds propres de la commune.
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes au dossier dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

7) Délibération n° 46/2016 : Implantation d'un parc éolien par la Société « SAS Fief du moulin »

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que, conformément à la note de synthèse qui leur a été adressée avec la convocation à la réunion de ce jour, il convient de délibérer sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement.

Cette installation consiste à l'implantation d'un parc éolien de 6 éoliennes par la Société « SAS Fief du Moulin » sur les communes de Saint-Ciers-Champagne et Saint-Germain-de-Vibrac.

Il rappelle également que l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral n°16-330 du 15 février 2016 va se dérouler du 14 mars au 15 avril 2016.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande d'autorisation d'exploiter ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce, **avec 21 voix pour et 3 abstentions**, favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une installation d'un parc éolien de 6 éoliennes par la Société « SAS Fief du Moulin » sur les communes de Saint-Ciers-Champagne et Saint-Germain-de-Vibrac.

8) Délibération n° 47/2016 : Bureau de vote de la commune nouvelle de MONTMÉRAC. Regroupement des bureaux de vote de Lamérac et Montchaude.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet en date du 22 janvier 2016, demandant de diminuer le nombre de lieux de vote, suite à la création au 1^{er} janvier 2016 de la commune nouvelle de Montmérac par fusion des communes de Montchaude et Lamérac.

Monsieur le Préfet demande, au vu du faible nombre d'électeurs inscrits dans le bureau de Lamérac (176 électeurs), de ne conserver qu'un bureau à l'échelle de la commune nouvelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de conserver le bureau de vote de Montchaude.

Son périmètre sera celui de la commune nouvelle de Montmérac et son lieu d'implantation sera : **Mairie de MONTMÉRAC, Le Bourg, Montchaude 16300 MONTMÉRAC.**

9) Questions diverses :

Association UNISCITE : 5 jeunes en service civique pour une durée de 8 mois au sein de cette association pourront intervenir 3 jours par semaine au lycée de Barbezieux afin de sensibiliser les lycéens au développement durable et aux gestes citoyens.

Une journée par semaine est réservée pour aider les associations.

Ils nous proposent de venir une journée ou une demi-journée pour aider à nettoyer une forêt de la commune.

Il faudra les mettre en relation avec les associations de la commune pour une participation éventuelle à **la journée solidaire du 10 avril.**

Commune de MONTMÉRAC Séance du 16 mars 2016 2016/39

École : Lors du conseil d'école d'hier, mardi 15 mars, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a fait part de son souhait de fermer l'école de Montchaude à la rentrée de septembre 2016.

Les parents d'élèves présents, les enseignants, les élus des 2 communes et de la CDC4B, de concert, ne se sont pas opposés sur le fond mais ont demandé que cette fermeture n'intervienne qu'en juin-juillet 2017 afin de permettre l'aménagement d'une classe supplémentaire à Guimps. De plus Monsieur CORDON, directeur de l'école de Guimps partira en retraite à ce moment-là ce qui permettrait à Monsieur SOUARAC de prendre sa place.

Décision difficile pour une école présente sur la commune depuis 120 ans, cependant, les contraintes financières, sanitaires et normatives, notamment au vu de l'état de la cantine, amènent à penser que la décision de fermeture est raisonnable. La CDC4B n'est absolument pas à l'origine de cette fermeture même si, pour cette structure, les écoles représentent une énorme dépense. Lorsque l'Inspecteur aura fait part de sa décision, les deux conseils municipaux devront se prononcer.

Les élus se veulent constructifs et souhaite qu'une importante réflexion soit engagée pour inciter les élèves potentiels à continuer d'aller à Guimps et de préserver l'avenir de cette école où la qualité de l'enseignement est remarquable ainsi que les conditions d'accueil et de vie scolaire.

Ils proposent que plus de services soient offerts aux familles : plus de garderie, un goûter, plus d'aide aux devoirs, des prestations diverses qui donneraient envie aux parents de confier leurs enfants à Guimps.

Ces questions devront être posées lors d'un conseil d'école afin de savoir ce qui pourra être préservé et amélioré.

Calitom :

Les plates-formes pour recevoir les bacs pour les déchets ménagers ont été préparées à Montchaude et modifiées pour certaines à Lamérac.

Les bacs seront livrés du 4 au 8 avril et le ramassage interviendra le 11 avril.

Différents légers dysfonctionnements ne manqueront pas de se révéler à l'usage (gêne, visibilité ...) et seront traités au fur et à mesure.

Séance levée à 23 heures.

10 Délibérations prises :

Vote des subventions et contributions 2016

Adhésion au CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale)

Tableau des effectifs de la commune

Paiement des factures en investissement

Coût horaire 2016 agents communaux – Mise à disposition pour CDC4B

Demande de subvention au Conseil Départemental Travaux église Lamérac

Demande de subvention au Conseil régional Travaux église Lamérac

Demande de subvention au Conseil Départemental Travaux accessibilité PMR Montchaude

Avis sur implantation d'un parc éolien St-Ciers6champagneet St-Germain-de-Vibrac

Regroupement des bureaux de vote LAMERAC-MONTCHAUDE